

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aux Trois-Ilets, mardi 27 avril 2021

Les services de l'OFB contrôlent les activités de whale watching en Martinique



Jérôme Couvat / Office français de la biodiversité

L'activité commerciale de whale-watching génère une certaine économie pour notre île et peut soutenir l'acquisition de connaissances lorsque les professionnels dûment formés partagent leurs observations avec les scientifiques. Mais lorsque les règles d'approche des mammifères marins ne sont pas respectées, cette activité peut nuire considérablement aux animaux.

Le Sanctuaire Agoa et le Parc naturel marin de Martinique, au travers de leur plans de gestion respectifs, ont pour objectif commun la préservation des mammifères marins de la région Caraïbe. Ainsi, nos agents forment depuis plusieurs années les professionnels du whale watching à l'approche respectueuse des mammifères marins. Cette formation est un prérequis indispensable exigé par les autorités compétentes, les directions de la mer, pour l'exercice du whale watching professionnel. Aux professionnels s'ajoutent les plaisanciers qui, bien souvent par méconnaissance de la réglementation, participent au dérangement des mammifères marins. En début d'année, les agents du Sanctuaire sont donc allés à la rencontre des usagers de la mer, dans les marinas et aux pontons, pour sensibiliser à cette réglementation.

Mobilisation des services de l'Office français de la biodiversité



Les services de l'OFB en contrôle depuis la terre.
Office français de la biodiversité

Force est de constater que la sensibilisation seule ne suffit pas pour protéger les mammifères marins. Des actions de contrôle ont donc été mises en place par le Sanctuaire Agoa, le Service Départemental de police de l'environnement, et le Parc naturel marin de Martinique.

En coordination avec les services de l'Etat (Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnementale et Direction de la Mer) ces trois services de l'Office français de la biodiversité (OFB) réalisent désormais des contrôles en semaine et durant les week-ends sur l'ensemble du littoral, avec une attention particulière pour la côte caraïbe. Le respect de la charte d'approche Agoa et de la réglementation relative à la protection des mammifères marins est une préoccupation des agents de l'OFB.

Les infractions relevées donnent lieu à des procédures judiciaires

Les agents de contrôle du Service départemental de police de l'environnement et du Parc naturel marin de Martinique sont commissionnés et assermentés : ils ont la possibilité de diligenter des procédures judiciaires. Les derniers contrôles conjoints ont donc mené au lancement de plusieurs enquêtes judiciaires basées sur la constatation de nombreuses infractions. Ces dernières sont le fait d'opérateurs commerciaux d'observation des cétacés mais aussi de plaisanciers.

Les infractions à cette réglementation et à la charte, relevées jusqu'à présent, portent sur le non-respect de la distance entre les animaux et l'embarcation, le non-respect du nombre de bateaux autour des cétacés, le non-respect de temps maximal d'observation et la poursuite des animaux.

Rappel de la réglementation

L'approche des mammifères marins est interdite à moins de 300 mètres sur l'eau, sous l'eau et au-dessus de l'eau. Seuls les professionnels ayant suivi la formation dispensée par le Sanctuaire Agoa et signataires de la charte Agoa bénéficient d'une autorisation délivrée par la direction de la mer et peuvent s'approcher jusqu'à 100 mètres sous certaines conditions.

Le non-respect de la réglementation peut faire l'objet de procédures et être puni par la loi.

Référence législative et réglementaire : Arrêté ministériel du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, l'Arrêté préfectoral n° R02-2017-03-15- 003 réglementant l'approche des cétacés dans les eaux sous juridiction française aux Antilles.

Contact presse

Amandine Escarguel / 0696 38 58 58
amandine.escarguel@ofb.gouv.fr

Sanctuaire Agoa

19 rue du Bel Air, Pointe Desgrottes
97229 Les Trois-Ilets
Sanctuaire.agoa@ofb.gouv.fr